

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 1er SEPTEMBRE 2021

en fonction
13

Convocation en date du 13 AOUT 2021

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers
présents : 7

Membres présents :

BLETTNER	Claude	1ère adjointe	BLANCHE	Raymond	Conseiller municipal
TASSERA	Magali	3ème adjointe	STUTZMANN	Chantal	Conseillère municipale
VILLARD	Antoine	Conseiller municipal	MEYER	Jérôme	Conseiller municipal

Membres absents excusés : Gérôme MARTIN- Maëlle GIGAND a donné procuration à Grégoire PERRY- Lisa TRILLAUD- MARTY Richard a donné procuration à Raymond BLANCHE- HAMM Fabienne a donné procuration à Magali TASSERA- BRUNNER Jocelyne

Délibération N°2021-9- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne souhaite être secrétaire de séance.

Délibération N°2021-9-2

Points sur les dossiers en cours –

Décisions de la commission de travaux

Des travaux d'enrobé et de réfection d'avaloirs seront commandés auprès de l'entreprise TPCS pour un montant de 18 290 €

Licence IV Eselbahn : la proposition d'achat de la licence IV de l'Eselbahn par la commune à hauteur de 3500 € a été acceptée par le liquidateur judiciaire. L'acte de vente est en cours de rédaction chez Maître Nonnenmacher.

Délibération N°2021-9-3Objet : Délibération portant création de poste et de la grille d'emplois

Le conseil municipal de la commune de LUTZELBOURG

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De créer le poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 6.46/35èmes à compter du 2 septembre 2021 en renfort pour l'accueil périscolaire.
- De publier les vacances de poste auprès du Centre de Gestion.

La grille d'emplois s'établit comme suit

Grades ou emplois	Catégorie	Heures
Attaché territorial	A	35/35
Animateur	B	32/35
Adjoint technique territorial	C	2 TC- 24/35-6.46/35
ATSEM principal 2° classe	C	TC
Adjoint territorial d'animation	C	20/35

Délibération N°2020-9-4Objet : Remboursement animation musicale du 14 août

Le Maire propose que soit remboursée la somme de 500 € à l'enseigne « Du panier à la table » pour l'animation musicale du 14 août.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite que l'animation soit facturée à la commune et que l'orchestre rembourse le restaurateur.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente du bien

Réunion du 1^{ER} septembre 2021

- 3 rue de la grotte appartenant à Monsieur et Madame Lechner cadastré section 2 n°36.
- 4 route de 3 Maisons appartenant à Monsieur Gurtner et Madame Wrochna cadastré section 1 n°7
- 31 rue de Phalsbourg appartenant à Monsieur Bleicher Charles cadastré section 1 n°30

Objet Compte-rendu des décisions du maire

- Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation de la Biestub Eselbahn » : attribuée à B.E.S.T pour un montant de 24 800.00. € HT.
- Diagnostic du réseau d'eau potable : attribué à B.E.P.G pour un montant de 24 219.80. € HT.
- Effacement du réseau télévisé attribué à Est Réseaux pour un montant de 6380.00 € HT
- Achat de corbeilles de tri 2266.00 € HT
- Travaux d'enrobé au 45 rue du canal attribués à l'entreprise TPCS pour un montant de 2 190 € HT

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme
LUTZELBOURG, le 1^{ER} septembre 2021
Le Maire.

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. M.', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE LUTZELBOURG' at the top and 'MOSELLE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a church and a windmill.

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 8 octobre 2021

en fonction
13

Convocation en date du 30 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers
présents : 10

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	MEYER Jérôme	Conseiller municipal
MARTY Richard	2ème adjoint	MARTIN Gérôme	Conseiller municipal
BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale	STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale
GIGAND Maëlle	Conseillère municipale	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
BLANCHE Raymond	Conseiller municipal		

Membres absents excusés : - Magali TASSERA a donné procuration à Fabienne HAMM- Lisa TRILLAUD- Antoine VILLARD

Délibération N°2021-10- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Délibération N°2021-10-2

Points sur les dossiers en cours

- Le diagnostic du réseau d'eau potable a démarré la semaine passée par un contact avec Monsieur Hognon du bureau d'études BEPG qui a présenté les phases de l'étude.
- Les divers travaux d'enrobé et de remplacement d'avaloirs se dérouleront la deuxième quinzaine d'octobre.

Délibération N°2021-10-3Objet : Convention VNF

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de VNF pour l'occupation du domaine public fluvial des terrains situés face au monument aux Morts, à savoir :

- Chalet avec terrasse couverte concernant M. BOROWIAK:

- Chalet : 12,50 m²
- Terrasse couverte : 35,00 m²
- Terrain nu ou à bâtir : 80,00 m² soit un montant de 1475.85 €

- Mise en place d'une terrasse non couverte brasserie / restauration avec activités en période estivale concernant M et Mme GRUSS:

- Terrain à usage commercial 113 m² soit un montant de 922.08 €

Cette convention est valable 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et la redevance s'élève à 2 397.93 € indexée sur l'I.C.C. Celle-ci sera refacturée aux occupants avec une remise de 50 % pour l'année 2021 du fait du COVID.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération N°2021-10-4Objet : Convention de superposition de gestion

D'autre part, il fait part au conseil de la nouvelle convention de superposition de gestion au profit de la commune permettant l'utilisation du domaine public fluvial et notamment les chemins de halage.

VNF autorise la mise en superposition d'affectations au profit du bénéficiaire d'une partie du Domaine public fluvial confié en vue de l'ouverture à la circulation publique (aux véhicules terrestres à moteur ou modes de transports doux selon les cas) du chemin de service sur les 2 rives du Canal de la Marne au Rhin, sur les linéaires suivants :

Rives	PK Début	Repère	PK Fin	Repère	Observations
Droite	258,03	Amont du port Locaboat	259,220	Jonction rue du de la Zornn	Voirie ouverte aux véhicules à moteur
Droite	258,030	Jonction des Chaussées près De l'aqueduc du Waldbach	258,600	Jonction des chaussées à l'écluse n°21	<i>Seconde chaussée en contre bas</i> Voirie ouverte aux véhicules à moteur
Droite	Passerelle sur la Zorn (accès en face du port du bief 22) Accès à la Zorn entre le terrain de tennis et le club house. Piétons et cyclistes				
Gauche	258,255	Accès rue de la Grotte	258,410	Accès par le chemin de l'Eglise	Voirie ouverte aux véhicules à moteur

Gauche	258,410	Accès par le chemin de l'Eglise	258,600	Croisement RD à l'écluse 21	Limité aux transports doux (sauf riverains)
Gauche	258,600	Croisement RD à l'écluse 21	258,740	Thalweg du Trimbach	Voirie ouverte aux véhicules à moteur Pour accès à Mélusine
Gauche	258,740	Thalweg du Trimbach	258,960	Jonction du chemin de service et de la rue du Canal au port public aval de Lutzelbourg	Limité aux transports doux (sauf VL de service)
Gauche	259,270	Jonction de la rue Du canal et du chemin d'accès aux ateliers Vnf.	259,315	Panneau B0 au droit des ateliers VNF	Voirie ouverte aux véhicules à moteur

La présente convention délivrée à titre précaire et révocable est consentie pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 3 abstentions et 7 voix contre, le Conseil Municipal, refuse cette convention telle qu'elle est proposée du fait, notamment, de la problématique de l'entretien des surfaces enherbées.

Délibération N°2021-10-5

Objet : Convention avec le Syndicat des Eaux de Phalsbourg.

Le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le Syndicat des Eaux de Phalsbourg.

Celle-ci prévoit l'achat de 30 m³/ jour par notre collectivité pour amortir les travaux réalisés en 2010 mais aussi pour éviter toute contamination bactériologique.

Cette convention est établie pour 5 ans soit jusqu'en 2026 date de transfert de la compétence « eau »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération N°2021-10-6

Objet : demande de subvention FEADER

Le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention au titre du FEADER (fonds européens) pour la réhabilitation de l'aire de jeux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

COUT DU PROJET	49 322.00
Subvention FEADER sollicitée (1) :	34 525.40 €
Recettes (2)	0

Fonds propres	14 796.60
Emprunt	0
Autofinancement (3)	14 796.60
Total (1) + (2) + (3)	49 322.00

Après délibération, le conseil donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à faire toutes les démarches relatives à ce projet.

Délibération N°2021-10-7

Objet : Modification budgétaire n° 1- budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les crédits suivants

- Charges de personnel- chapitre 012
- C/6413 + 5 300 € C/6419 +5 300 €

Délibération N°2021-10-8

Objet : Modification budgétaire n° 1- budget périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les crédits suivants :

- Acquisition d'un four vapeur et d'une armoire réfrigérée
- C/ 2188 + 6 036 € C/13141 + 6 036 €
- Acquisition de licence
- C/2051 + 530 € C/2183 – 530 €

Délibération N°2021-10-9

Objet : Contrat pour la fourniture de repas pour l'accueil périscolaire et acquisition de matériel

Au vu de l'augmentation tarifaire du traiteur historique Reinhardt (+0.20 €) en cette rentrée, des démarches ont été entreprises afin de trouver un autre prestataire.

En liaison chaude, un seul prestataire qualifié, la Toque dorée à Sarre-Union, pas en capacité de nous fournir avant le printemps 2022, tarif 5.06 € TTC et ne propose pas les goûters.

En liaison froide, « comme à la maison » situé à Delme, n'est pas intéressé par la taille de notre structure.

La cuisine du Pays de Bitche, propose un tarif à 4.35 € TTC (menu 4 composants) en conformité avec la loi Egalim (bio et local) et un goûter 2 composants à 0.55 € TTC.

Cette solution est retenue par la commission et convient au personnel du périscolaire et sera mise en place dès le 8 novembre prochain

Le passage en liaison froide nécessite l'achat d'un four de remise en température et d'un réfrigérateur, 4 devis ont été sollicités dans ce contexte, le mieux disant est l'entreprise ASDS pour un montant de 6036 € TTC, cet investissement sera amorti en 2 ans au vu de la différence de prix des repas et sera pris en charge dans le budget périscolaire et réparti entre les 3 communes.

Délibération N°2021-10-10

Objet : Location de la salle polyvalente

Le Maire pose la question de la facturation la location de la salle polyvalente pour les séances de Yoga.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, propose la somme de 10 € par séance.

Divers

- Les Brioches de l'Amitié seront vendues par les élus le 15 & 16 octobre prochain
- Informations scolaires & périscolaire

Le premier mercredi récréatif de cette année, avec pour thème la construction d'une mangeoire pour oiseaux a connu un beau succès auprès des enfants. Un second aura lieu en octobre avec un partenariat avec l'ONF.

Le vendredi 22 octobre sera organisée une soirée jeux de société.

Une nouvelle grille tarifaire est à l'étude avec une modification des seuils de quotients familiaux.

Le Maire présente au conseil municipal un devis pour la création d'un logo pour la commune et la charte graphique y afférent. Le montant est de 1700 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord sur cette proposition.

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme
LUTZELBOURG, le 8 octobre 2021
Le Maire.

PERRY Grégoire, Maire	MARTIN Gérôme	MEYER Jérôme
BLETTNER Claude, 1 ^{ère} adjointe	TRILLAUD Lisa Absente	STUTZMANN Chantal
MARTY Richard, 2 ^{ème} adjoint	BLANCHE Raymond	HAMM Fabienne
TASSERA Magali, 3 ^{ème} adjointe A donné procuration à Fabienne HAMM	VILLARD Antoine Absent	
GIGAND Maëlle	BRUNNER Jocelyne	